

Compte rendu de la séance du 26 février 2021

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Gaël THIRION

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Monsieur Ghislain GALLAND, Madame Carole JACQUOT, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Christophe NOIROT, Monsieur Gaël THIRION, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT

Excusés :
Madame Jennifer DOERLER, Madame Marie BARBARISI

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

1. Demandes de subventions :
 - Banque Alimentaire
 - Croix-Rouge
 - Modalités d'attribution des subventions
2. Demande d'adhésion :
 - CAUE.
 - Association des Maires Ruraux.
3. Devis :
 - Terrassement du city-stade
 - Création de voie d'eau chemin du haut du mont
 - Vérification des poteaux incendie et extincteurs
4. Rétrocession des pommiers.
5. Motion CHRU-N.
6. Informations diverses.
7. Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Demande d'adhésion CAUE (DE 2021_004)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle) pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE :

De renouveler l'adhésion au CAUE de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2021, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local.

Prend acte du tarif d'adhésion au CAUE de Meurthe-et-Moselle pour la commune de Lachapelle :

Commune entre 201 et 600 habitants : 100,00 €

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 février 2021

Demande d'adhésion Association des Maires Ruraux (DE 2021 005)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette association a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération par les pouvoirs publics les problèmes spécifiques des communes rurales. L'antenne départementale de cette association, déclarée en préfecture le 29 novembre 2012 et publiée au journal officiel de la république le 8 décembre 2012, fait preuve de dynamisme pour la préservation des territoires ruraux vivants et habités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE :

D'adhérer dès 2021 à l'association des maires ruraux de Meurthe-et-Moselle.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 février 2021

Rétrocession des pommiers (DE 2021 006)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer quant au transfert de propriété à titre gratuit des chemins et vergers de pommiers sur la commune de Lachapelle, situés le long de la RN 59.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

ACCEPTE la rétrocession des parcelles (chemins et vergers de pommiers) à titre gratuit.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 février 2021

Acceptation de devis terrassement du city-stade (DE 2021 007)

Le Maire soumet à l'assemblée délibérante les devis suivants pour approbation :

a) Terrassement du projet city-stade (terrassement et chemin d'accès) :

Quatre devis sont présentés

1. Terrassement 54 :	28 992.52 € HT	34 791.02 € TTC
2. Johann terrassement :	48 031.93 € HT	57 638.32 € TTC
3. L.C.V. :	37 768.70 € HT	45 322.44 € TTC
4. Entreprise Houillon :	52 724.06 € HT	63 268.87 € TTC

b) City-stade :

Devis présenté : société HUSSON	39 040.80 € HT	46 128.96 € TTC
---------------------------------	----------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Terrassement 54 et le devis de la société HUSSON par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 26 février 2021